



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Troisième concours du CAPLP

Section : Génie civil

Option : équipements techniques-énergie

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Frédéric GOSSET, président du jury, Inspecteur de l'Éducation nationale

Sommaire

- 1 - Textes officiels de références
- 2 - Organisation du concours
 - L'épreuve d'admissibilité*
 - Les épreuves d'admission*
- 3 - Statistiques
- 4 - La 1ère épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire
- 5 - La 1ère épreuve d'admission : épreuve de leçon
- 6 - La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury
- 7 - Conclusion

Remerciements

Le lycée César Baggio de Lille a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2024. Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée, ses directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1 Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html>

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour les candidats présentant un handicap est également consultable sur le site du ministère

: <https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo2/MENE1132911C.htm>

2 Organisation du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940484>

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve se base sur un support technique dans lequel des problématiques sont proposées et pour lesquels les fondamentaux scientifiques et techniques sont nécessaires afin de pouvoir les résoudre ou les analyser. Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 5 heures.

L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les épreuves d'admission

La première épreuve d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon. Cette épreuve, de coefficient 4, dure 6 heures et se décomposent ainsi :

- des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures)
- une préparation de l'exposé (1 heure)
- un exposé devant le jury (30 minutes maximum)
- un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques.

L'exploitation pédagogique, attendue, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité. Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La seconde épreuve d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximums, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 35 minutes.

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

3 Statistiques

Session 2024	CAPLP
Nombre de postes	5
Nombre d' inscrits	34
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 16
Nombre de candidats admissibles	8
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	8
Nombre de candidats admis	4
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0

4 L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

Structure de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur l'étude des installations techniques d'un équipement sportif, d'une commune située à 350 m d'altitude.



PARTIE 1 : Étude thermique du bâtiment

Cette partie est à nouveau présente cette année et a été moyennement bien traitée cette année. Elle comportait seulement 8 questions d'analyse et de culture technique.

PARTIE 2 : Étude des générateurs de chaleur

Certains candidats n'ont pas du tout traité cette partie. C'est surprenant pour de futurs enseignants susceptibles d'intervenir sur des installations de froid comme de chaud. Les premières questions traitaient de culture technique, elles ont été peu traitées.

PARTIE 3 : Étude du traitement d'air de la halle

Cette partie est régulièrement présente dans les sujets et c'est une part importante des connaissances à maîtriser.

Les trois premières questions concernaient des connaissances générales sur ce type de système. Peu de candidats ont su placer les points sur le diagramme de l'air humide ainsi que réaliser un tracé d'évolution cohérent.

Les candidats ont très peu répondu aux questions calculatoires.

PARTIE 4 : Étude hydraulique

Les notions de base en hydraulique sont globalement connues de tout le candidat au contraire des parties équilibrages des réseaux et comptage d'énergie.

PARTIE 5 : Étude des circuits électriques

Très peu de candidats ont traité cette partie.

Il est rappelé que, quel que soit l'option dans laquelle les candidats sont susceptibles d'enseigner, la régulation et l'électricité sont incontournables.

Il est notamment indispensable de connaître la fonction de base des différents matériels, de savoir tracer un diagramme fonctionnel de régulation et de savoir raccorder un régulateur.

Aucun tracé cohérent n'a été proposé par les candidats, même pour le câblage d'un voyant.

Commentaire du jury

Le jury a été sensible à la qualité de la présentation et à la rédaction des documents.

Cette année le sujet était composé des 5 parties indépendantes pour lesquelles une bonne analyse des documents ressources permettait de résoudre une grande partie des questions posées.

Les 5 parties étaient à traiter.

Les consignes précisaient aussi, que chaque partie devait être traitée sur une copie différente et classée. Certains candidats ne les ont pas respectées.

Beaucoup de questions ne sont pas traitées. Certains candidats affichent de réelles difficultés calculatoires, ce qui est surprenant à ce niveau de recrutement.

L'analyse des réponses candidats montre que les réponses se font moins nombreuses et de moins en moins précises au fil du temps. Si les questions se suivent, elles restent toutefois indépendantes les unes des autres, c'est pourquoi le jury conseille aux candidats de se pencher sur chacune des parties et questions afin de gagner des points.

Comme il est précisé chaque année aux candidats, il est important de travailler tous les champs disciplinaires car il est surprenant de voir des parties entières non traitées, alors que les premières questions de chaque partie sont abordables par TOUS les candidats.

Le jury rappelle que le concours est pluridisciplinaire et s'intéresse aux trois baccalauréats professionnels : ICCER, MEE et MFER. Toutes les spécificités doivent donc être maîtrisées par les candidats.

Conseils aux futurs candidats

Le jury conseille aux futurs candidats de bien lire l'ensemble des parties qui leur sont proposées. Bien que certaines problématiques semblent parfois difficiles à traiter de prime abord, les sujets sont conçus pour permettre leur traitement de façon guidée. Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à la copie. Il est attendu du candidat au concours une capacité à rédiger de manière claire et lisible les réponses demandées

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	5,46 /20
	Note mini	0,54 / 20
	Note maxi	13,67 / 20

5 La 1ère épreuve d'admission : épreuve de leçon

Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en trois temps :

- la réalisation de travaux pratiques encadrés (durée : 4 heures)
- la préparation à la présentation devant le jury (durée : 1 heure)
- la soutenance composée d'une présentation devant le jury (30 minutes maximum) et d'un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La réalisation des travaux pratiques encadrés s'effectue sur des systèmes didactisés disponibles dans les établissements scolaires. Cette partie permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention).

La soutenance de la leçon permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est proposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités demandées aux élèves.

Commentaire du jury

Le sujet proposé au candidat est associé à un système énergétique utilisé dans le cadre des enseignements professionnels en baccalauréat ICCER, MFER ou MEE

Pour pouvoir développer une exploitation pédagogique au niveau de ces baccalauréats, tous les candidats doivent être capables d'utiliser **TOUS** ces systèmes.

Les candidats se voient parfois imposés des systèmes différents de leurs profils professionnels. Cependant, ils ont réussi, en majorité, à s'adapter aux systèmes imposés.

La non-maîtrise du système n'est pas pénalisante à partir du moment où le candidat est capable de transposer ses connaissances d'un système à l'autre. **Le concours est pluridisciplinaire et s'intéresse aux trois baccalauréats professionnels : ICCER, MFER, MEE.**

De même, la plupart d'entre eux ont été capable d'exploiter une documentation technique et de mener une campagne de mesures dans les règles de l'art. **Le peu de candidats ayant éprouvé des difficultés souffrait d'un manque de préparation à cette épreuve.** Les questions posées ne nécessitaient que des connaissances scientifiques et techniques de base.

Dans le cadre de l'enseignement professionnel énergétique, il doit être maîtrisé les compétences de réalisation en tuyauterie dans l'ensemble des domaines du C.V.C. En effet, certains sujets abordent le façonnage, en complément de la mise en service.

Un ordinateur portable (sans connexion internet) avec les logiciels de bureautique est prêté à chaque candidat, il lui est quand même demandé d'avoir sa trousse, sa calculatrice ainsi qu'une règle. Nous rappelons que les téléphones portables, ainsi que les clés USB sont interdits.

Le jury constate que le contenu des séances est souvent très, voire trop ambitieux. Il ressort parfois que les exigences explicitées par les candidats sont plutôt personnelles alors qu'elles devraient être en cohérence avec le référentiel et basées sur le contexte professionnel énoncé dans le sujet du T.P.

L'objectif n'est pas toujours présenté et parfois non conforme à celui du sujet. Les démarches pédagogiques sont régulièrement confuses, alors qu'elles devraient être très explicites. Les investigations faites lors du TP sont rarement exploitées.

La séance présentée n'est pas toujours clairement inscrite dans une séquence pédagogique ni même dans une progression de formation. Certains candidats ne présentent pas les évaluations envisagées avec leur niveau d'exigence et confondent les termes évaluation formatives et sommatives.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité (30 minutes). Comme il est indiqué dans le sujet, il est recommandé au candidat d'exposer les résultats de leurs investigations de la partie T.P. Certains candidats ne mettent pas suffisamment en valeur leur aptitude à la communication, les présentations sont alors ternes et non vivantes. Le jury recommande de soigner la présentation quel que soit le format. Cet exercice doit être préparé, en s'entraînant à réaliser un diaporama dans les conditions prescrites à l'épreuve.

Des candidats présentent des documents comportant un nombre de fautes d'orthographe difficilement acceptable pour un concours de recrutement de cadre A du système éducatif.

Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche d'analyse et de mieux appréhender le rôle des différents instruments et appareils de mesures.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes pour eux.

Contenu pédagogique de l'exposé

- Explicitation de la démarche méthodologique et description et justification de l'organisation de la séquence de formation élaborée ;
- Identification des objectifs de formation de la séquence et Identification des connaissances et des capacités visées ;
- Mise en adéquation des objectifs visés et de la séquence ;
- Exploitation des informations, des données et des résultats issus des activités ou des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- Prise en compte du contexte du sujet (spécialité du Bac Pro, compétence ciblée, équipements disponibles) ;
- Réalisation d'un bilan des connaissances.
- Évaluation des compétences.

Présentation et entretien

- Élaboration de documents de qualité pour présenter la séquence et la partie significative de la séance ;
- Expression orale pour présenter la séquence et la partie significative d'une séance de formation ;
- Explications et justifications des choix de nature didactique et pédagogique ;
- Prise en compte de la diversité des élèves.

Il est indispensable de prendre connaissance des textes en vigueur qui régissent le déroulement des épreuves du concours et de se préparer particulièrement à cette épreuve.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	6,15 / 10
	Note mini	1,20 / 10
	Note maxi	9,4 / 10
Notes obtenues par les candidats sur la soutenance	Moyenne	3,64 / 10
	Note mini	0,03 / 10
	Note maxi	8,80 / 10
Notes obtenues par les candidats sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	15,18 / 20
	Note mini	3,24 / 20
	Note maxi	16,50 / 20

6 La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

Structure de l'épreuve

Le candidat admissible doit transmettre une fiche individuelle de renseignement à destination du jury concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel. L'épreuve d'entretien avec le jury s'organise en deux parties :

- Première partie (durée 15 minutes) : le candidat présente oralement, pendant 5 minutes maximum, son parcours personnel et professionnel ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'enseignant. Les échanges avec le jury permettent d'approfondir les points présentés par le candidat pendant les 5 minutes et inscrire son action dans un établissement scolaire.
- Deuxième partie (durée 20 minutes) : le jury expose deux situations professionnelles au candidat afin de mesurer son appropriation et sa capacité à s'approprier et à faire partager les valeurs de la République ainsi que les exigences attendues du fonctionnaire. Chaque situation est présentée oralement au candidat et donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury. La première situation relève est une situation d'enseignement, la seconde est en lien avec la vie scolaire.

L'épreuve est notée sur 20, seule la note 0 est éliminatoire.

Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif de candidats.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présentent leur parcours de façon chronologique sans mettre suffisamment en évidence la projection de leur(s) expérience(s) dans l'exercice du métier d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes. Beaucoup s'appuient sur leur situation qu'ils considèrent comme acquis pour leur futur statut.

Le jury regrette le peu de posture interrogative

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées dénotent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues d'un fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou au plateau technique

Conseils aux futurs candidats

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique de son parcours qui est déjà décrit sur la fiche individuelle de renseignements. Il est conseillé aux futurs candidats de se projeter dans le métier d'enseignant afin de mettre en évidence leurs expériences transposables et d'explicitier la façon dont cette transposition est envisagée. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel, dans le monde associatif ou encore dans le cadre de travaux de recherche. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de bien approfondir leurs motivations pour éviter des réponses consensuelles.

Les candidats doivent préparer sérieusement la première partie de l'épreuve en :

- Préparant leur oral de présentation personnelle de 5 minutes mettant en valeur leurs expériences professionnelles et associatives en lien avec leur futur métier d'enseignant,
 - Mettant en avant leurs motivations de devenir enseignant
- L'échange avec le jury de 10 minutes qui suit doit permettre d'éclaircir et développer certains points de la présentation.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de consulter et de s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les différents sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations professionnelles exposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, une connaissance approfondie des différents acteurs d'un établissement scolaire et de leurs liens est indispensable (Inspecteur, Proviseur, Adjoints, Gestionnaire, Conseiller Principale d'Éducation, infirmière, psychologue, assistante sociale, professeur principal, responsable de niveau, personnels d'entretien, personnels techniques...). Une bonne connaissance des valeurs de la république et de l'éthique des enseignants est aussi nécessaire.

Lorsque la mise en situation professionnelle est décrite au candidat, il doit la reformuler afin d'éviter tout malentendu avec le jury, puis exposer les actions qu'il met en œuvre

- Immédiatement,
- À la fin de l'heure de cours,
- A moyen et long terme
- Et si possible les différentes actions de prévention qu'il serait possible de mettre en œuvre dans l'établissement afin d'anticiper un retour du problème.

Cette épreuve s'est généralement bien déroulée, la plupart des candidats ont su réagir positivement et avec bienveillance face aux situations présentées. C'est en général la méconnaissance des institutions et des difficultés à utiliser le vocabulaire attendu (mots clés, explicitation des valeurs...) qui ont pénalisé les candidats.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	14,31 /20
	Note mini	03,00 / 20
	Note maxi	20,00 / 20

Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et des sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de l'épreuve d'entretien avec le jury (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>)
- Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>)
- Les droits et obligations du fonctionnaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>)
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Éducation.
- Les vade-mecum « la laïcité à l'École » (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>) et « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » (<https://magistere.education.fr/f959>)
- « L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF (<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>)

7 Conclusion

Les candidats se présentant à ce concours doivent impérativement préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).